

# VITICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin  
de santé  
du végétal  
ÉCOPHYTO

AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



**Bulletin n°7**  
**Jeudi 3 mai 2018**

Pour recevoir gratuitement le BSV dès sa parution sur votre boîte mail, inscrivez-vous sur [www.bsv-paca.fr](http://www.bsv-paca.fr)

## Faits marquants

**Mildiou** : premiers foyers primaires observés dans le territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône en secteur précoce. Nouveau foyer primaire dans le territoire Provence.

**Black-Rot** : premières taches observées.

**Oïdium** : premiers symptômes sur feuilles.

## Stades phénologiques :

Photos : CA84



**E** (2-3f étalées)



**F** (5-6f étalées)



**G** (8-9f étalées)



**H** (10-13f étalées)

f: feuilles

### Grenache

Secteur 0 (ultra précoce) : stade 6-7 f à stade 9-10 f étalées, stade 8-9 f étalées majoritaire.

Secteur I (très précoce) : stade 5-6 f à 8-9 f étalées, stade 6-9 f étalées majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade 5-6 à 8-9 f étalées, stade 5-8 f étalées majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade 4-5 à 7-8 f étalées, stade 4-7 f étalées majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade 3-4 à 5-6 f étalées, stade 4-6 f étalées majoritaire.

Secteur V : stade E à 3-4 f étalées.

### Muscat de Hambourg

Secteur II : stade 6-8 f étalées.

Secteur III : stade 5-7 f étalées.

Secteur IV : stade 5-6 f étalées.

Secteur V : stade 3-4 f étalées.

Carte de précocité : [http://www.agrometeo.fr/partenaires/viti/base10\\_classe2.html](http://www.agrometeo.fr/partenaires/viti/base10_classe2.html)

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
Monsieur Claude ROSSIGNOL  
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur  
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier  
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
contact@paca.chambagri.fr  
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN  
Elisabeth RICAUD  
CIRAME  
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres  
84200- CARPENTRAS  
ricaud-e@agrometeo.fr  
04 90 63 22 66

## Excoriose

Éléments de biologie de l'excoriose : Cf bulletin n°2

**Estimation du risque** : fin des risques sur tous les secteurs.

## Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

**Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires)**, il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.



## Mesures prophylactiques

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de la maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.
- Les mesures limitant les entassements de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

## Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

### Analyse du risque

Les modèles Potentiel Système et Milstop détectent des contaminations généralisées le 29 avril, localisées le 30 avril. Les symptômes devraient être visibles à partir du 13 mai. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont en augmentation de 1 à 2,8 points.

### Observations

Aucun foyer primaire observé à ce jour.

**Estimation du risque** : en augmentation ; faible à moyen en cas de pluie.

## Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

### Analyse du risque

Les modèles Potentiel Système et Milstop détectent des contaminations généralisées le 29 avril, localisées le 30 avril ou 1<sup>er</sup> mai. Les symptômes devraient être visibles à partir du 13 mai. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont en augmentation de 1 à 2 points.

### Observations

Les premiers foyers primaires ont été observés sur le secteur de Camaret et Châteauneuf de Gadagne.

**Estimation du risque** : en augmentation ; moyen à fort en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes, faible à moyen en cas de pluie sur les parcelles sans symptômes.

## Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

### Analyse du risque

Les modèles Potentiel Système et Milstop détectent des contaminations généralisées le 29 avril, localisées le 1<sup>er</sup> mai. Les symptômes devraient être visibles à partir du 13 mai. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont en augmentation de 1 à 2,5 points.

### Observations

Aucun foyer primaire observé à ce jour.

**Estimation du risque** : en augmentation ; faible à moyen en cas de pluie.

## Territoire Provence

### Analyse du risque

Les modèles Potentiel Système et Milstop détectent des contaminations généralisées le 29 avril, localisées le 1<sup>er</sup> mai. Les symptômes devraient être visibles à partir du 13 mai. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) sont en augmentation de 1 à 2,5 points.

### Observations

Les premiers foyers primaires ont été observés en fin de semaine dernière dans le Golfe de St Tropez (Ramatuella). Un nouveau foyer primaire a été observé cette semaine en secteur très précoce à La Londe les Maures.

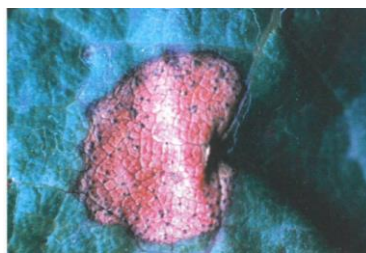
**Estimation du risque** : en augmentation ; moyen à fort en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes, faible à moyen en cas de pluie sur les parcelles sans symptômes.

## Black Rot :

### Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Les premières contaminations sont possibles dès le stade 2-3 feuilles étalées, suite à une humectation prolongée et à une température supérieure ou égale à 9°C. Après une période d'incubation d'une vingtaine de jours, des taches apparaissent sur le feuillage. Ces taches sont plus ou moins régulières, d'environ 5 mm de diamètre. De couleur café au lait, virant au « brun feuille desséchées », elles sont bordées d'un liseré violacé. Elles se couvrent ensuite de pycnides.

Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée



Tache sur feuille avec pycnides (pustules noires caractéristiques de cette maladie).

### Analyse du risque

Les pluies enregistrées le 29 avril en soirée ont pu provoquer une contamination. Les symptômes pourraient être visibles à partir du 16 mai.

### Observations

Les premières taches ont été observées en Sud-Drôme (Suze la Rousse) et en Vallée du Rhône (Châteauneuf du Pape et Camaret).

**Estimation du risque** : fort sur les parcelles avec symptômes, moyen en cas de pluie sur les parcelles historiquement sensibles, faible à nul dans les autres cas.

## Oïdium

**Éléments de biologie** (Cf bulletin n°4)

Oïdium sur feuilles



Photos CA83

### **Observations :**

Sur 61 parcelles observées du 25 avril au 3 mai, 5 parcelles présentent des symptômes sur feuilles.

Estimation du risque : moyen uniquement sur les cépages sensibles (Carignan, Cabernet-Sauvignon, Chardonnay, Marsanne) sur les parcelles habituellement très touchées, fort sur les parcelles atteignant le stade 10 feuilles étalées, nul dans les autres cas.

## Vers de la grappe

### **Observations :**

La population semble généralement faible cette année en territoire Sud Drôme/ Enclave des Papes et Côtes du Rhône/Vallée du Rhône.

La modélisation ACTIV prévoit les premières larves L3 à partir du 2 mai en secteur précoce, 6 mai en secteur médian, 8 mai en secteur tardif.

**Estimation du risque** : faible à nul, très localement fort.

larve d'eudémis



larve de cochylis



glomérule



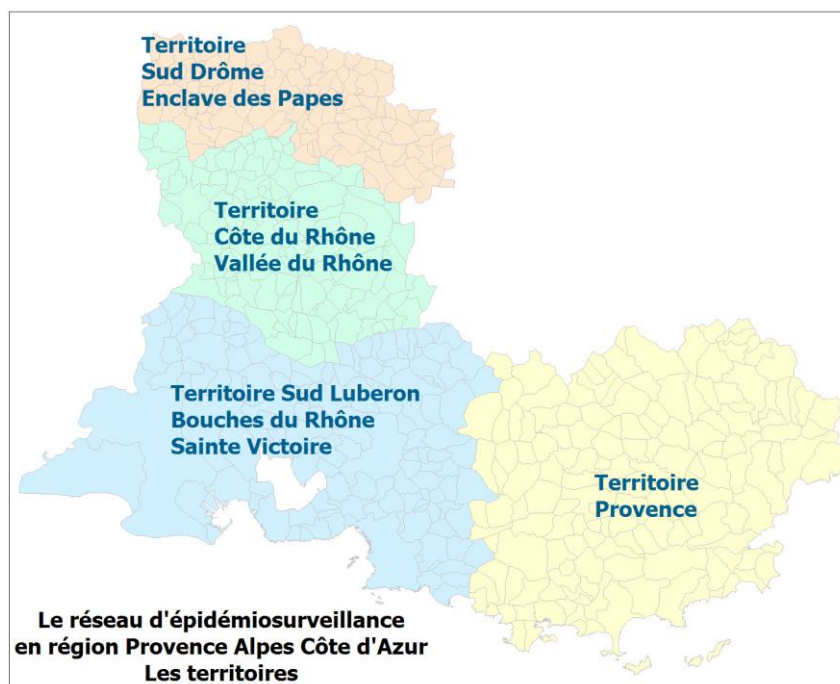
Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée

**Les abeilles butinent, protégeons les !**  
**Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires**

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

**Prochain bulletin mardi 15 mai**

Les territoires



**LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :**

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

**COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :**

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Marie-Véronique Blanc, Claire Fersing, (CA84), Julie Mazeau (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*